

## Dernière modification le 10/12/2014 par DAT/AES<sup>1</sup>

Les « Profils Genre Pays » ont pour objectif d'appuyer les équipes (siège et agences) à développer un dialogue et faciliter la mise en réseau avec nos partenaires dans les pays sur la question de l'intégration du genre dans les opérations de développement. Ces fiches ne sont pas exhaustives, mais se concentrent en priorité sur les secteurs d'intervention de la coopération française dans chaque pays, à savoir pour la République Centrafricaine : les infrastructures, l'éducation, l'environnement et la santé. Elles sont pensées comme un outil dynamique amené à évoluer avec la participation de l'agence, à même de combler des lacunes (surlignées en jaune dans le document) ou apporter des informations supplémentaires.

#### **CONTEXTE**

## Enjeux de genre et indicateurs clés en lien avec les secteurs d'intervention de l'AFD

La population centrafricaine est affectée par de longues années de conflits et instabilités et une recrudescence des violences et de l'insécurité depuis 2012. Dans ce contexte, les violences basées sur le genre (notamment violences sexuelles et domestiques), concernant en majorité les femmes et les filles, ont connu une très forte augmentation. L'accès aux services de santé, d'éducation, de conseil, ainsi qu'aux moyens de subsistance, reste très limité. La situation est couplée avec la dégradation du système judiciaire déjà bancal. Autant de facteurs qui affectent particulièrement les femmes, qui représentent la majorité des centaines de milliers de personnes déplacées en raison du conflit.

## **Education**

- D'après UNICEF, depuis 2012, **70% des enfants en âge d'être scolarisés au niveau primaire ont abandonné l'école.** Il est estimé que le nombre d'enfants soldats a doublé, voir quadruplé, depuis 2012. Le recrutement concernerait entre 6,000 et 10,000 garçons et filles. Constamment exposés à la violence, ces enfants sont également victimes d'abus physique, mental et sexuel.
- Déjà avant la crise, de grands efforts restaient à faire dans le domaine de scolarisation, comme en témoignent des ratios nets de scolarisations très bas (liés notamment à des services et infrastructures éducatives insuffisants), en particulier pour les filles : 81,3% des filles sont scolarisées au niveau primaire, et seulement 12,1% au niveau secondaire et 1,5% au niveau supérieur ! Au niveau primaire, le ratio de scolarisation f-h est de 74,3%. L'écart augmente au niveau secondaire (51,3%) et supérieur (36%). Le taux d'analphabétisme des femmes est très élevé : 68% pour les femmes par rapport à 46,2% pour les hommes (DSRP 2011-2015).
- (pré-crise 2012) Avant la crise, l'abandon scolaire était déjà un problème important, concernant particulièrement les zones rurales et les filles : il est de 23% en milieu rural, par rapport à 14% en zone urbaine, et concerne 24% des filles par rapport à 14% des garçons (BAfD, 2012). L'utilité des études pour les filles n'est pas forcément reconnue par les parents, d'autant plus que celles-ci sont identifiées par leur rôle en tant qu'épouse et mère. Des inégalités existent également au niveau de l'enseignement : les femmes ne représentent que 20% des enseignant/es (Banque Mondiale, 2012).

## <u>Santé</u>

- Les violences basées sur le genre sont, depuis plusieurs années, répandues, mais peu documentées (BAfD, 2011). Depuis 2012, des niveaux **alarmants** de violences envers les femmes (viols, esclavage sexuel, mariages précoces et forcés), concernant en majorité les femmes et les filles, ont été rapportées par l'ONU (UNHCR notamment) et par des ONGs telles que Human Rights Watch et International Rescue Committee (IRC) et en font un véritable problème de santé publique. D'après une évaluation menée par IRC, sur un groupe de 125 femmes, 2/3 ont été victimes d'un viol collectif (2014, disponible <u>ici</u>). Ces violences sont répandues : elles touchent les femmes vivant à Bangui, en campagne et dans les camps de déplacés/réfugiés.
- (pré-crise 2012) Le taux de fertilité est élevé indiquant une moyenne de 4.5 enfants par femmes (2012, Banque Mondiale). Quant au taux de fertilité des adolescentes, s'il est légèrement inférieur à la moyenne régionale, il reste cependant élevé : 98.3 naissances pour 1000 jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans (Banque Mondiale, 2011). Ces chiffres s'expliquent en partie par un taux de prévalence contraceptive très bas (méthodes traditionnelles et modernes confondues), à savoir de 15% selon la Banque Mondiale (2010). A noter que les femmes ont peu de marge de négociation concernant le choix d'utiliser ou pas une méthode de planification familiale, qui revient généralement à l'homme (BAfD, 2012).
- (pré-crise 2012) Le taux de mortalité maternelle est très élevé : 880 décès pour 100,000 naissances vivantes, soit le double de la moyenne observée en Afrique Sub-saharienne 440/100 000 (Banque Mondiale, 2012). Un chiffre lié à un accès limité aux soins de santé, notamment en milieu rural, et plus particulièrement à un taux de naissances assistés par un

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Merci de mettre ces données à jour à la suite de chaque modification.



personnel qualifié incertain : selon la Banque Mondiale, les accouchements assistés par du personnel qualifié sont estimés à 94,33 % en 2008, alors que le MICS3<sup>2</sup> datant de 2006 indique plutôt 53%. Ce pourcentage masque des différences entres les milieux urbain et rural : 83 % des femmes résidant en milieu urbain auraient été assistées par un personnel qualifié contre 36 % en milieu rural.

• (pré-crise 2012) Par ailleurs, les femmes sont plus touchées par le VIH/SIDA: elles représentent 59% de la population séropositive (2013, Banque Mondiale). Les mutilations génitales féminines restent répandues dans le pays et concernent un quart des femmes âgées de 15 à 49 ans (Banque Mondiale, 2010).

## Infrastructures (pré-crise 2012)

- La circulation (des personnes, mais aussi des biens) est limitée par l'état dégradé des routes et un coût de transport élevé. La mobilité des femmes est particulièrement affectée : leurs revenus sont en moyenne plus faibles que ceux des hommes et elles sont davantage concernées par l'insécurité et le risque de violences, notamment sexuelles, qui persistent dans certaines zones.
- De façon générale, les infrastructures socioéconomiques de base sont insuffisantes en RCA. La précarité de l'offre s'est aggravée avec la crise. Par exemple, l'offre en électricité insuffisante et instable, affecte particulièrement les femmes, qui sont responsables de l'approvisionnement de leur famille en combustible de première nécessité, comme le pétrole lampant. Lorsque les infrastructures existent, les femmes ne sont pas forcément intégrées dans leur gestion. Par exemple, la gestion communautaire des points d'eau est dominée par les hommes et les femmes n'y sont que peu associées (BAfD, 2011).

<u>Participation des femmes aux processus de négociation</u>: Malgré la nomination de la première femme présidente de l'histoire de la RCA en 2014, les femmes sont encore peu présentes et peu représentées dans le dialogue, les processus de négociation de la paix et de reconstruction de l'état centrafricain. En janvier 2014, ONU Femmes a appelé la RCA à mettre en œuvre la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies : les femmes, actrices de la paix et de la sécurité<sup>3</sup>.

### Législation

- Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1991. Le pays n'a pas ratifié le Protocole CEDEF<sup>4</sup> ni le Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique de la Chartre Africaine des droits de l'Homme et des Peuples<sup>5</sup>.
- La constitution centrafricaine (datant de 2004) établit l'égalité entre les femmes et les hommes. Si le Code de la Famille (datant de 1997) est en cours de relecture, et plusieurs lois en faveur des femmes ont été adoptées (voir ci-dessous), la coexistence du droit positif et des règles coutumières, et la prééminence des dernières, limite l'effectivité du cadre juridique. Par exemple, si d'un point de vue juridique la liberté des femmes n'est pas restreinte, le Département d'Etat des Etats-Unis rapportait en 2009, par exemple, que des femmes étaient retenues par les autorités pour cause de « pratique de la magie ».
- Par ailleurs, des provisions discriminatives persistent à l'égard des femmes, par exemple :
- le **Code de la Famille** établit que l'homme est le chef de famille, et possède des prérogatives en conséquence, telle que le choix du lieu de vie de la famille et l'exercice de l'autorité parentale.
- le **Code Electoral**, quoiqu'il établisse le principe de l'égalité entre les candidats aux élections, contient des provisions qui limitent la participation des femmes à la vie politique. Par exemple, il exige des candidats qu'ils aient une propriété bâtie dans la circonscription électorale où ils veulent se faire élire. Si le droit positif garantit aux femmes africaines le droit à la propriété, dans la pratique ce droit est limité, notamment par des règles coutumières peu favorables aux femmes et l'absence de revenus leur permettant d'acquérir une propriété foncière.
- En matière de santé et violence à l'égard des femmes, deux lois ont été adoptées en 2006, à savoir : (1) la loi 06.005 relative à la santé reproductive qui « garantit l'égalité en droit et en dignité de tous les individus en matière de santé de la reproduction, sans aucune discrimination basée sur le sexe... » et (2) la loi 06.032 qui définit et punit les différentes formes de violences faites aux femmes, y compris « les maltraitances lors des veuvages, la confiscation des biens personnels de la femme lors du veuvage, le lévirat et le sororat ». L'excision est interdite depuis 1966 mais continue d'être pratiquée.
- En matière d'héritage, des règles coutumières privilégient l'homme. D'après un article de Mercy Corps (2009), «les veuves sont un groupe particulièrement discriminé. Il est commun qu'à la mort du mari, l'épouse soit dépossédée par sa belle-famille de la propriété qui lui est légalement due. Il est également commun que le gouvernement refuse de payer la

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Enquête par grappes à indicateurs multiples (*Multiple Indicators Cluster's Survey*)

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Adoptée en 2000 par le Conseil de Sécurité, cette résolution reconnaît l'impact particulier des conflits sur les femmes et souligne la nécessité d'assurer la participation des femmes comme parties prenantes à la prévention et à la résolution des conflits. Plus d'informations <u>ici</u>.

ici.

<sup>4</sup> Protocole facultatif prévoyant que « des communications peuvent être présentées par des particuliers (...) qui affirment être victimes d'une violation par cet Etat Partie d'un des droits énoncées dans la Convention (CEDEF) ».

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Connu comme le « Protocole de Maputo », le texte est adopté en juillet 2003 et symbolise l'engagement des Etats africains à mettre un terme aux discriminations et violences faites aux femmes.



pension à laquelle l'épouse a droit suite à la mort de son époux ».

• Si l'âge minimum de mariage est 18 ans, pour les femmes et les hommes, la RCA présente l'un des taux de mariages précoces les plus élevés au monde : 60% des femmes âgées de 20 à 29 (en 2013) ont été mariées avant leur 18 ans (UNICEF, 2014, rapport disponible <u>ici</u>). La polygamie est légale (un homme peut avoir jusqu'à 4 épouses).

# Stratégies nationales (globales, sectorielles, spécifiques sur le genre)

Depuis 2005, des efforts ont été réalisés pour mettre en place un cadre juridique et institutionnel moins défavorable aux femmes, notamment l'adoption d'une Politique Nationale pour la Promotion de l'Egalité et de l'Equité, et des lois sur la santé reproductive et sur les violences faites aux femmes (voir ci-dessus). Jusqu'à 2012, de nombreuses actions et mesures étaient encore nécessaires pour une mise en œuvre effective. Qu'en est-il depuis 2012/qu'en sera-t-il lors de l'élection du nouveau gouvernement en 2015 ?

• Politique nationale pour la Promotion de l'Égalité et de l'Équité (PNPEE) : en 2005, la RCA a adopté sa politique nationale genre, dont l'opérationnalisation est définie par un plan d'action en 2007.

Documents stratégiques sectoriels incluant la promotion de l'égalité de genre dans leurs actions et objectifs:

• DSRP 2011-2015 : la prise en compte du genre figurait parmi les priorités du DSRP 2008-2010. Dans le DSRP 2011-2015, le genre fait partie des 8 secteurs d'intervention de l'axe « capital humain et services sociaux essentiels ». Le genre est intégré de façon transversale dans les différents secteurs. Par exemple : la promotion d'une participation équitable des hommes et des femmes est établie comme orientation de base du développement local (notamment agricole) et la mise en œuvre d'une approche genre apparaît comme étant l'un des défis à relever dans le domaine de la sécurité (p. 51, DSRP). Document disponible ici.

#### **ACTEURS NATIONAUX**

## Responsabilités institutionnelles sur le genre

• Ministère des Affaires sociales, de la Solidarité nationale et de la Famille (MASSNF) : ministère responsable des questions liées au genre. Au sein du ministère, c'est la Direction générale de la promotion de la femme qui est responsable des questions de genre.

Monique NALI, Direction Générale de la Promotion de la Femme

Tel: 75.04.75.31 - Email: moniquena-li@yahoo.fr - informations datant de 2011 - à confirmer

Ministères sectoriels: d'après le « Profil Genre de la République centrafricaine » (BAfD, 2011) il semble que des points focaux genre aient été nommés dans plusieurs ministères. Cette information date de 2011 – qu'en-est-il actuellement ? Les contacts ci-dessous datent également de 2011 – ils sont donc à confirmer.

• Ministère d'État au Plan, à l'Économie et à la Coopération

POUNIBINGUI Irène, Point focal Genre

Tél: 70.80.97.11 - Email: irène.pounoubingui@miniplan-rca.org

- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche: Seul le ministère de l'Éducation dispose de données actualisées et désagrégées en termes de garçons et filles, et ce, grâce au Projet d'Appui à la Réhabilitation des Capacités en Planification économique (PARCPE) financé par la Banque.
- · Ministère de la Santé publique, de la Population et de la Lutte contre le sida

FEIGANAZOUI Rosalie, Point focal Genre

Tél: 75.23.39.38

· Ministère du Développement rural et de l'Agriculture

NDAOULE Elisabeth, Point focal Genre Tél: 75.54.63.30 – Email: ndaoule@yahoo.fr

• Ministère d'État aux Transports et à l'Aviation Civile

KOULOUNGOU Moïse, Point focal Genre

Téls: 70.01.52.44 / 75.03.54.98 – Email: koulougou-moïse@yahoo.fr

• Ministère de l'Équipement et du Désenclavement



DZACKENDO Lévy, Point focal Genre

Tél: 75.53.74.18 - Email: dzakendo@yahoo.fr

• Ministère d'Etat chargé de la Communication, du Civisme, de la Réconciliation nationale et du Suivi du Dialogue MBISSA Albertine Agoundounkoua, Point focal Genre

Tél: 75.20.44.10 - Email: mbissabetty@yahoo.fr

#### Autres acteurs nationaux (recherche, ONG...)

Organisation des Femmes de Centrafrique (OFCA)

GOTCHANGA Marcelle J

Tél: 75.03.98.10 - Email: gotchanga@yahoo.fr

Comité International des Femmes Africaines pour le Développement (CIFAD)

BP 379 Bangui, Republique Centrafricaine

Tel: 61 44 37

Contact: OUANGBANGA Albertine. Tél: 75.50.86.43. E-mail: cmccbangui@yahoo.fr

Association des Femmes Juristes (AFJC)

Lucile MAZANGUE. Tél: 75.59.88.47 - Email: lucilemaza@yahoo.fr

• Association Solidarité Contre le Sida en Centrafrique (SOLISIDAC)

Virginie MBAIKOUA - http://www.centrafriquelibre.info/?p=1070

• Association Des Femmes Educatrices pour le Développement Centra Afrique (AFEDEC) : partenaire de l'UNGEI.

Contact à compléter

• Comité interafricain contre les mutilations génitales féminines et les pratiques traditionnelles néfastes

(CIAF/Centrafrique):

TOUABENA Charlotte. Tél: 75.50.65.10 - Email: Chantaltouabena@yahoo.fr

## ACTEURS INTERNATIONAUX (Contacts, projets, littérature)

### ONG internationales intervenant sur le genre

• Croix-Rouge Française:

Point focal genre - à compléter

• ONG Mercy Corps : travaille notamment sur la lutte contre les mutilations génitales féminines.

Point focal genre - à compléter

• International Rescue Committee

Point focal genre – à compléter

## Organisations internationales et bailleurs intervenant sur le genre

• Groupe Thématique Genre: groupe de coordination sur les activités liées au genre, rassemblant (au moins) le PNUD, FNUAP, OMS, UNICEF. Quid de la participation des bailleurs bilatéraux?

BOUTCHUE Isidore, Conseiller en Genre BINUCA Tél : 21 61 70 98 – Email : boutchue@un.org

• FNUAP

Jeanne BUSHAYIJA, Consultante en genre et développement

Tél: 75 20 97 22 - Email: bushayija@unfpa.org

PNUD

NDOTAH Christian, Chargé de Communication Point focal Genre



Tél: 75 50 55 45 - Email: christian.ndotah@undp.org

UNICEF

MBOR TAPIA, Point focal Genre

Tél: 73 29 93 05 - Email: mtdialo@unicef.org

ONUSIDA

ZITO NGO Brigitte

Tél: 75 50 41 57. Email: zitongo@onusida.org

• Banque Africaine de Développement: a réalisé un "Profil Genre de la République Centrafricaine" en 2011, qui recense notamment un grand nombre d'acteurs présents sur le territoire.

Point focal genre - à compléter

# Projets sur le genre des ONG, organisations internationales et bailleurs

### Education

**UN Girls Education Initiative (UNGEI) - Central African Republic:** le partenariat UNGEI a été établi en 2004. Ses principaux objectifs sont :

- construire, réhabiliter et équiper les salles de classe
- recruter et former des professeurs/instituteurs
- sensibiliser et promouvoir l'éducation des filles

## Contact à compléter

#### Santé

Muskoka RCA: fonds de solidarité prioritaire pour la réduction de la mortalité maternelle et infantile, notamment à travers la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes.

Plus d'informations sur la participation de l'AFD au fonds Muskoka ici.

Travaux de production de connaissance des ONG et bailleurs basés en République Centrafricaine BAfD, Profil Genre de la République Centrafricaine, 2011, disponible ici.

**USAID**, Gender Analysis for the Central Africa Regional Program for the Environment (CARPE) Phase III, 2013. Disponible <u>ici</u>.